

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20190321-2019-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019 Affichage : 29/03/2019



DÉCISION DU BUREAU N° 2019-03-04

Séance du 21 mars 2019

PRESIDENT: M. François de MAZIÈRES

Sont présents :

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER, M. Patrick CHARLES.

M. Arnaud HOURDIN.

Absents excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,

M. Luc WATTELLE, représenté par Mme Nathalie JAQUEMET

M. Bernard DEBAIN, représenté par Mme Sonia BRAU

.____

Nombre de membres du Bureau : 19 Nombre de membres présents : 16

OBJET: Autorisation donnée au Président de déposer des dossiers de demande de subvention auprès du SYCTOM de Paris pour la campagne de suivis qualité tri des déchets recyclables sur les communes du Chesnay-Rocquencourt (partie le Chesnay uniquement), de Vélizy-Villacoublay et de Versailles au titre de son plan d'accompagnement.

LE BUREAU, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 21 mars 2019,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne ;

Vu la délibération n°2003-01-08 du Conseil communautaire du 15 janvier 2003 portant adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SYCTOM ;

Vu la délibération n°2017-12-17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, en date du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président, notamment au Bureau communautaire en matière de marchés publics ;

Vu le plan d'accompagnement du SYCTOM 2015-2020 pour les opérations de prévention et tri ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 74 « dotations, subventions et participations » ; nature 7478 : « autres organismes »; fonction 812 : « ordures ménagères » ; service C2300 « Environnement service communs ».

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc mène depuis plusieurs années des suivis de collecte de déchets recyclables sur l'ensemble de son territoire afin d'améliorer la qualité du tri des usagers. Ces suivis qualité de tri étaient auparavant réalisés par les agents de la direction environnement de la collectivité (au minimum un suivi par an pour chaque secteur de collecte). Depuis 2016, pour diminuer les taux de refus, Versailles Grand Parc a lancé plusieurs campagnes de sensibilisation en confiant ces opérations de suivi à une société extérieure.

En 2018, aucun suivi qualité tri n'a été entrepris sur le territoire de Versailles Grand Parc. Aussi, le taux de refus de l'agglomération a légèrement augmenté (passant de 17,59% en 2017 à 17,89% en 2018).

Aussi, la communauté d'agglomération a décidé de lancer une nouvelle campagne de suivi qualité tri en 2019 en réalisant deux suivis qualité tri sur chacun des secteurs de collecte de l'agglomération.

Cette opération peut bénéficier d'un soutien financier du SYCTOM de Paris dans le cadre de son plan d'accompagnement 2015-2020 visant à mobiliser les acteurs dans une dynamique de tri et de prévention des déchets.

Ainsi, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite solliciter des aides financières prévues à l'axe 3 du plan d'accompagnement « Tri des emballages et des papiers graphiques » pour la réalisation de 34 suivis de collecte de déchets recyclables programmés en 2019 sur les communes du Chesnay-Rocquencourt, de Vélizy-Villacoublay et de Versailles.

Ce soutien au fonctionnement est fixé à hauteur de 80% des dépenses en € HT plafonné à 25 000 € HT par opération.

Le coût des opérations de suivis qualité de tri menées sur ces 3 communes s'élèvant à 50 914,96 € HT, la subvention est ainsi évaluée à 25 000 € HT.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès du SYCTOM de Paris pour la réalisation d'une campagne de suivis qualité tri sur les communes du Chesnay-Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay et Versailles;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention liée à la demande de subvention de Versailles Grand Parc auprès du SYCTOM de Paris pour mener à bien ses différentes actions;
- 3) d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention Recycl-M et tout document s'y rapportant ;

- 4) que Monsieur le Directeur général des services et Madame la Trésorière municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

 - Monsieur le Préfet des Yvelines,
 Madame la Trésorière municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de membres du Bureau : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité.

pour le Président et par délégation, Le directeur général des services

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage